

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2004

14 OCTOBRE 2004

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2004 (1)

—

PROGRAMME JUSTIFICATIF

—

(1) Voir Doc. n°25 (SE 2004) n°1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Services généraux	
Division organique 01 - Dotation au Parlement de la Communauté française	4
Division organique 06 - Cabinets ministériels	4
Division organique 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et Organismes non rattachés aux divisions organiques	5
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	7
Division organique 12 - Informatique	8
Division organique 13 - Gestion des immeubles	9
 Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	10
Division organique 16 - Santé	12
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	14
Division organique 18 - Aide sociale spécialisée	16
Division organique 19 - Enfance	16
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	16
Division organique 21 - Arts de la Scène	17
Division organique 22 - Livre	18
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	19
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	20
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	21
Division organique 26 - Sport	22
	<u>Page</u>
 Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 40 - Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation - Relations internationales	24
Division organique 41 - Inspection de l'Enseignement	25
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	26
Division organique 45 - Recherche scientifique	27
Division organique 46 - Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	27

Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	27
Division organique 48 - Centres P.M.S.	28
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	28
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	30
Division organique 52 - Enseignement secondaire	32
Division organique 53 - Enseignement spécial	34
Division organique 54 - Enseignement universitaire	36
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	38
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	41
Division organique 57 - Enseignement artistique	42
Division organique 58 - Enseignement à distance	44

Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française

Division organique 85 - Dette directe	45
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des Institutions universitaires	45
Division organique 87 - Dette liée aux emprunts des Organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française	46

Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	47
---	----

CHAPITRE I
SERVICES GENERAUX

DIVISION ORGANIQUE 01
DOTATION AU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

PROGRAMME 1 - DOTATION

11. Charges diverses

- 01.31 11 Dotation au Parlement de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 400 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTERIELS

PROGRAMME 0 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

01. Cabinet de la Ministre-Présidente et de l'Enseignement obligatoire

- 12.19 01 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Réduction : - 23 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 74.01 01 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Réduction : - 100 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

04. Cabinet du Ministre de la Fonction publique et du Sport

- 11.02 04 Traitements et indemnités du personnel du cabinet (nouveau)
Réduction : - 42 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B. 74.01.05

- 12.19 04 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Réduction : - 9 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B. 74.01.05

- 74.01 04 Dépenses patrimoniales du cabinet (nouveau)
Crédit supplémentaire : 51 milliers d'euros

05. Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

- 12.19 05 Frais de fonctionnement du cabinet (nouveau)
Réduction : - 8 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 9 - CHARGES LIEES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

91. Loyers - Frais de fonctionnement

- 11.02 91 Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 393 milliers d'euros
Régularisation depuis le début de la législature

- 12.01 91 Charges liées aux cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française
(bâtiments en location) (nouveau)
(bâtiments en location)
Crédit supplémentaire : 88 milliers d'euros
Reprise des contrats d'anciens cabinets
- 12.02 91 Charges liées aux cabinets dissous
Crédit supplémentaire : 202 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 12.04 91 Charges liées au siège du Gouvernement de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 12.06 91 Loyers des biens immobiliers des divers services des cabinets des Ministres du Gouvernement
de la Communauté française
Réduction : - 130 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 12.07 91 Travaux relatifs au siège du Gouvernement de la Communauté française (nouveau)
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 10
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET ORGANISMES
NON RATTACHES AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 3 - CORPS INTERMINISTERIELS DES COMMISSAIRES DU
GOUVERNEMENT

31. Frais de fonctionnement des Commissaires

- 11.04 31 Rémunération du personnel autre que statutaire (nouveau)
Réduction : - 130 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 12.01 31 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 74.01 31 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)
Réduction : - 20 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B. 12.01.31

PROGRAMME 4 - SERVICES D'APPUI DES CABINETS MINISTERIELS

41. Frais de fonctionnement

- 11.02 41 Traitements des articles 26 (agents mis à disposition des Ministres sortants de charge)
(nouveau)
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
Adaptation aux besoins
- 11.03 41 Charges du personnel liées aux cabinets dissous (nouveau)
Crédit supplémentaire : 724 milliers d'euros

Adaptation au nombre de personnes bénéficiaires

- 12.01 41 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 12.02 41 Indemnités généralement quelconques pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages des services (y compris l'intervention de l'employeur dans le prix des abonnements) (nouveau)
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins
- 12.27 41 Dépenses en relation avec le développement de projets relatifs à la société de la connaissance et au suivi et à l'évaluation des effets des politiques publiques
Réduction : - 140 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 74.01 41 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Achat de matériel informatique

43. Autonomie des personnes du 3ème âge

- 01.01 43 Réponse francophone coordonnée aux problèmes de la perte d'autonomie des personnes âgées
Réduction : - 65 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 5 - CELLULE PERMANENTE D'ASSISTANCE EN MATIERE ADMINISTRATIVE ET PECUNIAIRE DES CABINETS

51. Dépenses de personnel

- 11.02 51 Traitements et indemnités du personnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 11.04 51 Indemnités généralement quelconques au personnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Nouvelle allocation de base

52. Frais de fonctionnement

- 12.07 52 Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...) (nouveau)
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 12.19 52 Frais de fonctionnement (nouveau)
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 74.01 52 Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique (nouveau)
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

11.03 01 Personnel statutaire

Crédit supplémentaire : 3463 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels sur base des dépenses déjà enregistrées

11.04 01 Personnel autre que statutaire

Réduction : - 4201 milliers d'euros

Transfert partiel vers l'A.B. 11.03.01 - Nouvelle estimation du crédit

02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index

Crédit supplémentaire : 6100 milliers d'euros

Alimentation de l'allocation de base à l'ajustement

01.05 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand

Réduction : - 82 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

12.05 02 Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service

(y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)

Crédit supplémentaire : 1060 milliers d'euros

Montant adapté en fonction de la consommation

03. Responsabilité de la Communauté française - Service juridique

12.01 03 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais

Crédit supplémentaire : 250 milliers d'euros

Adaptation aux dépenses réelles

34.01 03 Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française

Réduction : - 130 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 12.01.03

06. Médecine du travail

01.03 06 Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail (nouveau)

Crédit supplémentaire : 101 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base, liée à une convention en matière de harcèlement moral ou sexuel au travail

12.34 06 Conventions inhérentes à la Médecine du travail

Crédit supplémentaire : 84 milliers d'euros
 Augmentation des tarifs 2004

08. Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil

- 41.43 08 Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil (nouveau)

Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros

PROGRAMME 1 - SECRETARIAT GENERAL

14. Cinémathèque

- 12.01 14 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 13 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SELECTION

21. Formation

- 01.02 21 Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations

Réduction : - 148 milliers d'euros

Pas de primes à la formation en 2004

22. Recrutement - Sélection

- 12.01 22 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 75 milliers d'euros

Pas de dépenses en 2004

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANCAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES

31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française

- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger

Réduction : - 150 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 12

INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14. Dotation ETNIC - Cyberécoles

- 41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)

Réduction : - 2157 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit qui intègre l'évolution des dossiers en 2004

DIVISION ORGANIQUE 13

GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

12. Loyers et énergie

- 12.06 12 Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments

Réduction : - 629 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

13. Biens, services, assurances

- 12.22 13 Paiement de primes d'assurance

Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros

Assurance pour un immeuble mis à disposition du Théâtre National de Belgique

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12. Hôpitaux universitaires

- 41.31 12 Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires

Réduction : - 25 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction de l'actualisation du dossier

- 61.34 12 Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE

21. Charges d'emprunt

- 21.01 21 Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)

Réduction : - 54 milliers d'euros

Transfert partiel vers l'A.B. 63.26.21

- 63.26 21 Charges d'amortissements (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction de l'actualisation du dossier

22. Musées

- 52.41 22 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés

- Région de langue française

Crédit d'engagement

Réduction : - 30 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 39 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 52.42 22 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés

- Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 125 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnement

Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

23. Infrastructures culturelles

- 63.41 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures

- Région de langue française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 1368 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

Crédit d'ordonnement

Réduction : - 905 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 63.42 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures

- Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 241 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnement

Réduction : - 180 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 909 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

Crédit d'ordonnement

Crédit supplémentaire : 129 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région de langue française

Crédit d'engagement

Réduction : - 1881 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnement

Réduction : - 1000 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 256 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit d'ordonnancement*Crédit supplémentaire : 700 milliers d'euros*

Adaptation aux besoins

- 72.65 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments

Crédit d'ordonnancement*Crédit supplémentaire : 350 milliers d'euros*

Adaptation aux besoins

24. Défense et mise en valeur de l'architecture

- 12.30 24 Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture

Réduction : - 1 milliard d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.21 24 Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

26. Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles

- 52.10 26 Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - région bruxelloise

Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros

Adaptation en fonction de l'actualisation du dossier

DIVISION ORGANIQUE 16**SANTE****PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE****01. Biens et services**

- 12.01 01 Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures)

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Mise en place de la commission consultative de la langue des signes

PROGRAMME 1 - INTERVENTIONS DIVERSES**11. Accords de coopération**

- 12.31 11 Dépenses relatives aux accords de coopération

Réduction : - 23 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 33.04.21

PROGRAMME 2 - MEDECINE PREVENTIVE**21. Subventions en matière de promotion de la santé**

- 33.04 21 Actions et recherches en promotion de la santé

Crédit supplémentaire : 141 milliers d'euros

Montant supplémentaire pour les projets qui ont fait l'objet d'un avis favorable émis par les diverses commissions et pour les programmes pluriannuels en cours dont les crédits n'ont pas encore été réservés

Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
Factures d'années antérieures

33.06 21 Subventions en faveur de la promotion de la santé
Réduction : - 78 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
Transfert vers les A.B. 12.01.01 et 33.04.21

33.07 21 Politique locale de promotion de la santé
Réduction : - 39 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B. 33.04.21

22. Actions en matière de protection de la santé

12.33 22 Programme de vaccination
Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros
Nouvelle estimation des commandes en 2004

33.01 22 Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)
Réduction : - 5 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
Transfert vers l'A.B. 33.11.22 CSAA

33.11 22 Prévention du cancer
Réduction : - 185 milliers d'euros
Transfert partiel vers l'A.B. 33.13.22
Crédit supplémentaire années antérieures : 5 milliers d'euros
Pièces justificatives rentrées tardivement

33.13 22 Prévention des anomalies métaboliques
Crédit supplémentaire années antérieures : 51 milliers d'euros
Pièces justificatives rentrées tardivement

33.16 22 Prévention des maladies cardio-vasculaires
Réduction : - 180 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

33.17 22 Prévention du sida (nouveau)
Réduction : - 109 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

41.03 22 Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur
Réduction : - 5 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

23. Interventions diverses en matière de santé

12.42 23 Dépenses de toute nature en matière d'éducation sanitaire et de promotion de la santé
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
Adaptation en fonction des besoins

33.35 23 Etudes et recherches dans le domaine de la promotion de la santé
Réduction : - 63 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.36 23 Subventions au programme de transition professionnelle
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

31. Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole

- 33.01 31 Subventions de fonctionnement des services libres
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Indexations des subventions aux services de promotion de la santé à l'école au 1er septembre
 (Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2002 - art 7)
- 43.01 31 Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Fonctionnement de divers services

- 12.02 01 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services :
 frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 103 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des besoins enregistrés et sur base des dépenses réelles
 Coût lié dans une majeure partie à l'ouverture de la 4ème section de l'IPPJ de Braine-le-Château

02. Energie

- 12.03 02 Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des dépenses déjà enregistrées
 Coût lié dans une majeure partie à l'ouverture de la 4ème section de l'IPPJ de Braine-le-Château

03. Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public

- 12.32 03 Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux institutions publiques de protection de la jeunesse et au centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au centre d'Everberg
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des besoins enregistrés et sur base des dépenses réelles
 Coût lié dans une majeure partie à l'ouverture de la 4ème section de l'IPPJ de Braine-le-Château

05. Achat de matériel

- 74.01 05 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

- 74.02 05 Dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel durable
Réduction : - 24 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B. 74.01.05

07. Provision

- 01.01 07 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Crédit supplémentaire : 504 milliers d'euros
 Alimentation de l'A.B. à l'ajustement
 Provision index pour les subsides de personnel et de fonctionnement

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS**11. Prévention générale**

- 33.09 11 Subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération "Eté-jeunes"
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Pièces justificatives rentrées tardivement
- 33.12 11 Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés
Crédit supplémentaire années antérieures : 11 milliers d'euros
 Pièces justificatives rentrées tardivement

12. Initiatives locales

- 12.70 12 Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire années antérieures : 2 milliers d'euros
 Pièces justificatives rentrées tardivement
- 33.16 12 Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection et de l'aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire : 58 milliers d'euros
 Décision du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2004 relative au Tutorat en Aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire années antérieures : 10 milliers d'euros
 Pièces justificatives rentrées tardivement

16. Actions communes du Gouvernement

- 33.05 16 Subventions du programme de transition professionnelle
Réduction : - 22 milliers d'euros
 Transfert vers le CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 22 milliers d'euros
 Pièces justificatives rentrées tardivement

DIVISION ORGANIQUE 18
AIDE SOCIALE SPECIALISEE

PROGRAMME 1 - AIDE AUX DETENUS**12. Aide sociale aux détenus**

- 33.05 12 Subsides en faveur de l'aide aux détenus
Réduction : - 109 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la Naissance et de l'Enfance

- 33.06 11 Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Indexation selon les modalités prévues par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2001 relatif au subventionnement des centres de vacances
 Application du contrat de gestion, article 131
- 41.04 11 Provision pour l'indexation de l'ONE (nouveau)
Crédit supplémentaire : 189 milliers d'euros
 Provision relative à l'indexation de la dotation de l'ONE

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21. Politique et accueil

- 33.40 21 Subvention à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant
Crédit supplémentaire années antérieures : 4 milliers d'euros
 Solde restant dû à une commune
- 52.46 21 Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 22. Ecoles de devoirs**
- 33.01 22 Subventions relatives à la coordination et au fonctionnement des écoles de devoirs
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Solde restant dû à une école

DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GENERALES - CULTURE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

04. Equipement des centres

- 74.01 04 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Réduction : - 44 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications

- 01.01 11 Dépenses relatives au domaine culturel
Réduction : - 8 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires
Réduction : - 190 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

12. Activités culturelles - F.B.A.

- 33.06 12 Subventions aux activités culturelles en faveur des enfants et familles des militaires de la Communauté française stationnés en Allemagne

Réduction : - 20 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

13. Activités culturelles pluridisciplinaires

- 33.07 13 Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires

Réduction : - 13 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.09 13 Subventions Culture-école

Réduction : - 126 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.12 13 Subventions aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels

Réduction : - 40 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 43.07 13 Subventions aux communes dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires

Réduction : - 81 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - CENTRES CULTURELS

22. Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL

- 33.42 22 Dépenses arriérées relatives à la subvention à l'ASBL Centre culturel "Le Botanique" (nouveau)

Réduction : - 161 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 21

ARTS DE LA SCENE

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

17. Activités pluridisciplinaires

- 33.07 17 Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires

Réduction : - 20 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - THEATRE

22. Théâtre National

- 33.38 22 Subvention au Théâtre National

Réduction : - 13 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.39 22 Subvention aux centres dramatiques régionaux

Réduction : - 16 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B. 33.42.23

23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes

- 33.39 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation

Réduction : - 82 milliers d'euros

Transfert vers les A.B. 33.42.23 et 33.40.23

- 33.40 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels conventionnés avec le Ministère de la Communauté française

- Région de langue française

Crédit supplémentaire : 72 milliers d'euros

Adaptation aux besoins (collectif théâtre)

- 33.42 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés avec le Ministère de la Communauté française

- Région de langue française

Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros

Montant destiné au centre dramatique d'Arlon

PROGRAMME 3 - MUSIQUE

37. Organismes de musique classique et contemporaine contrats-programmés ou conventionnés

- 33.29 37 Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés

Réduction : - 127 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 22

LIVRE

PROGRAMME 1 - LECTURE PUBLIQUE

11. Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre

- 01.01 11 Dépenses de toute nature liées à la politique d'accueil des élèves et l'animation des bibliothèques publiques

Réduction : - 20 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - LETTRES FRANCAISES ET PROMOTION DU LIVRE

21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres

- 33.16 21 Aide à la création et à la traduction littéraires

Réduction : - 10 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.17 21 Aide à l'édition littéraire

Réduction : - 23 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.18 21 Aide à la promotion et à la diffusion littéraires

Réduction : - 15 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

25. Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines

- 33.01 25 Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD
Réduction : - 40 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 5 - INFORMATIQUE

51. Aide au développement informatique

- 12.35 51 Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française
Réduction : - 40 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 23
 JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE**

PROGRAMME 2 - JEUNESSE

21. Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse

- 33.09 21 Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles
Réduction : - 60 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
 Transfert vers l'A.B. 33.02.23

23. Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel

- 33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs
Crédit supplémentaire : 74 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

PROGRAMME 3 - EDUCATION PERMANENTE

31. Activités du Service

- 12.40 31 Service de l'Education permanente. Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
 Transfert vers l'A.B. 33.10.41

34. Conseil Supérieur de l'Education permanente

- 12.41 34 Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière
Réduction : - 14 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
 Transfert vers l'A.B. 33.02.23

PROGRAMME 4 - ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

41. Formation des animateurs socio-culturels

- 33.10 41 Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 24
PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 0 - MUSEE ROYAL DE MARIEMONT - SUBSISTANCE

- 11.04 01 Allocations généralement quelconques au personnel de la Communauté française
- Région de langue française
Réduction : - 70 milliers d'euros
Transfert à la D.O.11

- 41.30 01 Dotation au service à gestion séparée Musée Royal de Mariemont (nouveau)
Réduction : - 15 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 1 - DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES

11. Promotion, diffusion et animation en faveur du patrimoine culturel

- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conversation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel
Réduction : - 23 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 74.80 11 Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française
- Région de langue française
Réduction : - 150 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

12. Institutions ayant signé une convention

- 33.34 12 Subventions aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions
Réduction : - 23 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.38 12 Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées
Réduction : - 6 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

13. Arts plastiques et graphiques

- 01.01 13 Dépenses généralement quelconques liées aux arts plastiques et graphiques
Réduction : - 3 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 12.60 13 Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques et l'artisanat de création
Réduction : - 35 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant
- 33.41 13 Subventions à des manifestations en matière d'arts plastiques liées par convention à la Communauté française
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

15. Ethnologie et Folklore

- 33.01 15 Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel (nouveau)
Réduction : - 48 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.22 15 Subventions aux activités de recherche ethnologique, aux manifestations et groupes folkloriques reconnus
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

16. Aide aux artistes

- 33.06 16 Subventions et secours à des étudiants, à des artistes, à leurs ayant droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 25
 AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA**

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

13. Organismes d'audiovisuel

- 74.05 13 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Réduction : - 40 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 2 - CINEMA ET VIDEO

21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle

- 41.03 21 Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel
Crédit supplémentaire : 1000 milliers d'euros
 Augmentation du budget consacré à la commission de sélection du film

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION

31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.

- 41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision belge de la Communauté française (R.T.B.F.)
Crédit supplémentaire : 2094 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du contrat de gestion, notamment l'indexation
- 41.05 31 Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
- 32. Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite**
- 81.05 32 R.T.B.F. - Soutien au projet TV5
Crédit supplémentaire : 101 milliers d'euros
 Indexation de 2,5% de la contribution 2003 de la Communauté française au programme TV5

DIVISION ORGANIQUE 26

SPORT**PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE****04. Matériel durable**

- 74.01 04 Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 1 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT**14. Centres sportifs**

- 01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs
Crédit supplémentaire : 532 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins de gestion des centres Adepts

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT**21. Promotion du sport et de l'A.D.E.P.S.**

- 12.30 21 Promotion du sport
Crédit supplémentaire années antérieures : 29 milliers d'euros
 Pièces justificatives rentrées tardivement

22. Etudes et recherches dans le domaine du sport

- 12.32 22 Frais d'études et d'expertise scientifique
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES**31. Subventions pour le sport de haut niveau**

- 33.07 31 Subvention, préparation et participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

32. Plaines de jeux et installations de jeux sportifs

- 33.14 32 Subventions aux organisations de jeunesse pour leur formation de cadres
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

34. Insertion sociale par le sport

- 12.34 34 Insertion sociale par la pratique du sport
Crédit supplémentaire années antérieures : 45 milliers d'euros
 Convention 2003 du FIPI

35. Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs

- 01.01 35 Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle
Crédit supplémentaire années antérieures : 65 milliers d'euros
 Déclarations de créances relatives aux exercices 2001, 2002 et 2003
- 33.02 35 Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières
Réduction : - 500 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

33.03 35 Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires

Réduction : - 25 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

33.04 35 Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports

Réduction : - 25 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

33.18 35 Subventions aux centres sportifs locaux

Réduction : - 586 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des dossiers introduits et du coût moyen de ceux-ci

36. Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage

33.01 36 Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)

Réduction : - 6 milliers d'euros

Crédit suffisant

PROGRAMME 4 - SERVICES SPORTIFS EXTERIEURS

43. Equipement durable

74.01 43 Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre

Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

CHAPITRE III
EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GENERALES, RECHERCHE EN EDUCATION,
PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRESEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS
INTERNATIONALES

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12. Frais de fonctionnement

- 01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires

Réduction : - 580 milliers d'euros

Suppression du crédit

13. Enseignants - Action sociale

- 43.20 13 Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres P.M.S.)

Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros

Aboutissement d'un dossier accident de travail : paiement d'une dette au Ministère fédéral des Finances

14. Chargés de mission - Transports scolaires

- 11.04 14 Dépenses de personnel

Réduction : - 1 millier d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

- 12.01 14 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 3 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEAUX - ACTIVITES PEDAGOGIQUES INTERRESEAUX - ORIENTATION - DIVERS

40. Inspection - Pilotage - Interréseaux

- 01.01 40 Dépenses généralement quelconques liées aux manuels et didacticiels scolaires

Crédit supplémentaire : 175 milliers d'euros

Adaptation en fonction des besoins

- 01.03 40 Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux

Réduction : - 240 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 12.01 40 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 55 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 41.01 40 Institut de la formation en cours de carrière

Réduction : - 1500 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

41. Recherches en Education

- 01.01 41 Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'Enseignement secondaire et spécial

Réduction : - 175 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

44. Agence d'évaluation de la qualité dans l'Enseignement supérieur

- 12.01 44 Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'Enseignement supérieur

Réduction : - 207 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 6 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION**60. Frais de fonctionnement**

- 12.01 60 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des besoins

PROGRAMME 7 - COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT**70. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens**

- 44.17 70 Subvention à l'Agence Erasmus

Crédit supplémentaire : 75 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des besoins

**DIVISION ORGANIQUE 41
INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL**11. Personnel de l'Inspection des Centres P.M.S.**

- 11.03 11 Personnel statutaire (nouveau)

Réduction : - 29 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

12. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire

- 11.03 12 Personnel statutaire (nouveau)

Crédit supplémentaire : 357 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

13. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement secondaire

- 11.03 13 Personnel statutaire (nouveau)

Réduction : - 4 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

14. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement spécial

- 11.03 14 Personnel statutaire (nouveau)

Réduction : - 63 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

16. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 11.03 16 Personnel statutaire (nouveau)
Réduction : - 38 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

17. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique

- 11.03 17 Personnel statutaire (nouveau)
Réduction : - 175 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 2 - SUBSISTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**22. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire**

- 12.01 22 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)
Crédit supplémentaire : 159 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

23. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement secondaire

- 12.01 23 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

24. Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial

- 12.01 24 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services (nouveau)
Crédit supplémentaire : 17 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

DIVISION ORGANIQUE 44
BATIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET
DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FOND NATIONAL DE GARANTIE

01. Fonctionnement des Bâtiments scolaires

- 01.03 01 Fonds d'urgence des bâtiments scolaires
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 267 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 01.04 01 Programme d'urgence 2000 des bâtiments scolaires
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 937 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 01.05 01 Programme d'urgence 2003
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 800 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 12.02 01 Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003 (nouveau)
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base pour assumer les frais de fonctionnement du "programme d'urgence 2003"

DIVISION ORGANIQUE 45 RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 3 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE

33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés

- 41.04 33 Subvention légale pour l'octroi de mandats et de bourses de recherche (loi du 27/07/1971)
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Adaptation de la subvention légale fixée à 5% des crédits inscrits en faveur des 3 universités : ULg, UCL, ULB

35. Fonds et programmes de recherche

- 41.13 35 Subvention à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
 Clôture des comptes 2002 des Actions de recherche concertées
- 41.15 35 Subvention au Fonds de garantie pour les chercheurs (nouveau)
Réduction : - 330 milliers d'euros
 Suppression du crédit

DIVISION ORGANIQUE 46 ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 12 Personnel statutaire
Réduction : - 59 milliers d'euros
 Transfert partiel vers l'A.B. 11.04.12
- 11.04 12 Personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des dépenses réelles

DIVISION ORGANIQUE 47 ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02. Frais de fonctionnement

- 12.66 02 Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS**10. Allocations et prêts**

- 33.01 10 Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée
Réduction : - 824 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit
- 33.02 10 Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)
Crédit supplémentaire : 824 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit
- 82.03 10 Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES P.M.S.**40. Centres P.M.S. de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 40 Personnel statutaire
Réduction : - 112 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

42. Centres P.M.S. officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 42 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 184 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

43. Centres P.M.S. libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 239 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES P.M.S.**50. Centres P.M.S. de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 50

**AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE
 FRANCAISE**

**PROGRAMME 2 - PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITES DE
 FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ETABLISSEMENTS DE LA
 COMMUNAUTE FRANCAISE**

21. Structures - Programmes - Formation et information

- 12.01 21 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 235 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

Crédit supplémentaire années antérieures : 10 milliers d'euros

Factures introduites tardivement

41.01 21 Subventions en faveur de recherches et d'études

Réduction : - 250 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

22. Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté

01.08 22 Formation fonctions de sélections et de promotion

Réduction : - 122 milliers d'euros

Adaptation du crédit aux besoins réels

PROGRAMME 3 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

32. Frais dans le domaine de l'enseignement

74.01 32 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Réduction : - 250 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

40. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 40 Traitements des chargés de mission

Crédit supplémentaire : 224 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 41 Personnel statutaire

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

60. Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire

Réduction : - 41 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 61 Personnel statutaire

Réduction : - 1 millier d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 7 - CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES - PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER

70. Dépenses de personnel

- 11.03 70 Rémunérations du personnel administratif et ouvrier
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

DIVISION ORGANIQUE 51
ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

- 74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - SUBSISTANCE INSPECTION

30. Frais de fonctionnement

- 12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire années antérieures : 62 milliers d'euros
 Factures introduites tardivement

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire du maternel
Réduction : - 1518 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

44. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel
Crédit supplémentaire : 5258 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

45. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel
Crédit supplémentaire : 3816 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES

53. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 818 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

55. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 594 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

56. Ecoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 56 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
 Solde d'années antérieures

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES

61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire du primaire
Réduction : - 3636 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

62. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 62 Personnel statutaire du primaire
Crédit supplémentaire : 195 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

63. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire
Crédit supplémentaire : 7265 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

64. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire
Crédit supplémentaire : 5375 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES

70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 70 Dotation globale pour le fondamental
Réduction : - 492 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

72. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

73. Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 73 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros
 Soldes de subventions d'années antérieures

74. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 370 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

76. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses

33.05 76 Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES**81. Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental**

01.01 81 Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental

Réduction : - 88 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

01.06 81 Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques

Réduction : - 166 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ECOLE DE LA REUSSITE**91. Promotion d'une école de la réussite**

01.03 91 Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques

Réduction : - 460 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**02. Frais de fonctionnement**

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit supplémentaire : 125 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

Crédit supplémentaire années antérieures : 21 milliers d'euros

Factures introduites tardivement

74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE**41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 9607 milliers d'euros

Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 12 milliers d'euros

Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 2454 milliers d'euros

Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice

Réduction : - 573 milliers d'euros

Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice

Crédit supplémentaire : 1847 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

12.21 51 Assurance des élèves

Réduction : - 21 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit supplémentaire : 964 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats

Crédit supplémentaire : 54 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice

Crédit supplémentaire : 2795 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES A HORAIRE REDUIT**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement à horaire réduit

Réduction : - 595 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit

Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit

Réduction : - 253 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES A HORAIRE REDUIT

70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

41.23 70 Dotation globale - Enseignement à horaire réduit

Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

71. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

12.21 71 Assurance des élèves

Réduction : - 1 millier d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

90. Discriminations positives - Enseignement secondaire

01.09 90 Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes passerelles"

Crédit supplémentaire : 44 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

91. Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement

01.03 91 Dépenses généralement quelconques liées aux relations entre les arts et le monde de l'enseignement

Réduction : - 117 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

93. Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles

01.01 93 Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles

Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

DIVISION ORGANIQUE 53

ENSEIGNEMENT SPECIAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros

Adaptation aux besoins

74.01 02 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros

Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - SUBSISTANCE INSPECTION

30. Frais de fonctionnement

12.01 30 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Crédit supplémentaire années antérieures : 16 milliers d'euros

Soldes pour années antérieures

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL**41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 41 Personnel statutaire pédagogique
Réduction : - 1987 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire
Réduction : - 106 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

44. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 44 Personnel statutaire paramédical
Crédit supplémentaire : 222 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

46. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Réduction : - 2183 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

47. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 543 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

48. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Réduction : - 523 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

49. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 329 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Réduction : - 5 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 157 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des dépenses réelles

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros
 Soldes d'années antérieures

56. Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 56 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 276 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

PROGRAMME 8 - LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES**80. Initiatives diverses**

- 01.01 80 Dépenses de toute nature liées aux travaux de recherches relatives à l'enseignement spécial
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles

DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 - CONTRÔLE DES UNIVERSITES**01. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes**

- 01.01 01 Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Solde d'assurance 2001

PROGRAMME 1 - UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE**10. Frais de fonctionnement**

- 41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège
Crédit supplémentaire : 356 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 209 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003
- 41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons-Hainaut
Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 35 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003

- 41.14 10 Allocation de fonctionnement - Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 27 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003

11. Subventions

- 61.01 11 Subvention destinée à la constitution du capital du C.H.U.Liège
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation

13. Subventions sociales

- 41.15 13 Subventions sociales aux Universités et établissements y assimilés
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice réel en janvier 2004

PROGRAMME 2 - UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

- 44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971
Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 12 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice santé réel à fin décembre 2003

21. Subventions

- 44.04 21 Subventions au département environnement de l'Université de Liège
Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de paramètres actualisés

22. Subventions sociales - Université libres subventionnées

- 44.03 22 Subventions sociales aux Universités et établissements y assimilés
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros
 Adaptation en fonction de l'indice réel en janvier 2004

23. Allocations de fonctionnement

- 44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain
Crédit supplémentaire : 439 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 267 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003
- 44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles
Crédit supplémentaire : 372 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 226 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003
- 44.14 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
Crédit supplémentaire : 112 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 68 milliers d'euros

Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003

- 44.15 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 15 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003
- 44.16 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons
Crédit supplémentaire : 48 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 29 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003
- 44.17 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
 Adaptation liée à l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 15 milliers d'euros
 Régularisation 2003 compte tenu de l'indice santé réel fin 2003

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE**45. Coopération interuniversitaire - Banque de données**

- 40.03 45 Subvention au centre de formation continuée (nouveau)
Réduction : - 172 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 40.04 45 Promotion de la santé et médecine préventive (nouveau)
Réduction : - 253 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 40.05 45 Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite (nouveau)
Réduction : - 120 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 40.06 45 Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires (nouveau)
Réduction : - 220 milliers d'euros
 Suppression du crédit

DIVISION ORGANIQUE 55**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES****PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE****03. Divers**

- 01.10 03 Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'Enseignement supérieur
Réduction : - 1 millier d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 1 millier d'euros
 Demandes tardives de remboursement des frais de séjour et de parcours

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES (HORS DOTATIONS)

40. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)
Réduction : - 42 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

41. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles

- 11.03 41 Personnel statutaire (mises en disponibilité)
Crédit supplémentaire : 75 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

42. Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel

- 11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)
Réduction : - 35 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

43. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)

- 43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 23 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

44. Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)

- 44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)
Réduction : - 113 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES

51. Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française

- 41.21 51 Dotation aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 163 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 319 milliers d'euros
 Soldes de fonctionnement 2003

52. Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 52 Interventions en vue d'assurer la gestion des 12 internats autonomes
Crédit supplémentaire : 181 milliers d'euros
 Actualisation de l'estimation des dépenses de personnel

53. Hautes Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 53 Assurance des élèves
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins (facture 2004)

54. Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury

- 12.01 54 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 6 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 6 milliers d'euros
 Factures 2003

56. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées

- 43.14 56 Subventions aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 218 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé
Crédit supplémentaire années antérieures : 2394 milliers d'euros
 Soldes de fonctionnement 2003

57. Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

- 44.13 57 Subventions aux Hautes Ecoles
Crédit supplémentaire : 338 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

58. Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

- 11.04 58 Personnel de niveau 1 - Hautes Ecoles de la Communauté - Rémunérations
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé
- 43.01 58 Personnel de niveau 1 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 114 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé
- 44.01 58 Personnel de niveau 1 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 85 milliers d'euros
 Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

PROGRAMME 6 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ARCHITECTURE

60. Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

- 41.21 60 Dotation à l'Institut d'Architecture - La Cambre
Réduction : - 60 milliers d'euros
 Actualisation de l'estimation des dépenses

61. Ecoles officielles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

- 43.24 61 Subvention à l'Intercommunale d'architecture
Réduction : - 242 milliers d'euros
 Actualisation de l'estimation des dépenses

62. Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

- 44.13 62 Subvention aux Instituts Saint-Luc
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros
 Actualisation de l'estimation des dépenses

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

72. Congés de maternité

- 01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liées aux congés de maternité

Réduction : - 61 milliers d'euros

Nouvelle estimation sur base des dépenses réelles et de l'évolution de l'indice santé

**PROGRAMME 8 - HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS
UNIVERSITE**

81. Divers

- 12.24 81 Dépenses diverses relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur hors université

Réduction : - 40 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 56
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**02. Frais de fonctionnement**

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Réduction : - 85 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

**40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et
allocations généralement quelconques**

- 11.03 40 Personnel statutaire

Crédit supplémentaire : 835 milliers d'euros

Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 43 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 1701 milliers d'euros

Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 44 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 1034 milliers d'euros

Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

**51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la
Communauté"**

- 12.21 51 Assurance des élèves

Crédit supplémentaire : 55 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 43.23 54 Subventions forfaitaires

Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros

Adaptation en fonction du calcul basé sur les dépenses enregistrées

55. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du calcul basé sur les dépenses enregistrées

PROGRAMME 8 - RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**81. Actions diverses**

- 01.01 81 Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale
Réduction : - 40 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 01.02 81 Dépenses de toute nature avec la restructuration de l'Enseignement de promotion sociale
Réduction : - 91 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

83. Transfert de données

- 01.03 83 Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO
Crédit supplémentaire années antérieures : 54 milliers d'euros
 Factures d'années antérieures
- 01.04 83 Dépenses de toute nature en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance (nouveau)
Réduction : - 458 milliers d'euros
 Suppression du crédit

DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**02. Frais de fonctionnement**

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
 Factures introduites tardivement

PROGRAMME 2 - INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES**20. Académie d'été de Wallonie**

- 33.02 20 Subventions à l'établissement d'utilité publique
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 30 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 678 milliers d'euros

Adaptation du crédit sur base des dépenses enregistrées

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 31 Personnel statutaire
Réduction : - 92 milliers d'euros
 Adaptation du crédit sur base des dépenses enregistrées

32. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements
Réduction : - 61 milliers d'euros
 Adaptation du crédit sur base des dépenses enregistrées

33. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 572 milliers d'euros
 Adaptation du crédit sur base des dépenses enregistrées

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

40. Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.01 40 Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

42. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.03 42 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

46. Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts

- 33.02 46 Subsidés sociaux aux Ecoles supérieures des arts
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 5 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNES

50. Subventions-traitements

- 43.01 50 Subventions-traitements
Réduction : - 79 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

70. Etablissements d'Enseignement officiels subventionnés

- 43.01 70 Subventions-traitements

Crédit supplémentaire : 144 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

71. Etablissements d'Enseignement libres subventionnés

44.01 71 Subventions-traitements

Réduction : - 195 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

72. Humanités artistiques

01.01 72 Subventions traitements pour des personnels de l'Enseignement officiel subventionné et libre subventionné (nouveau)

Réduction : - 507 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

**PROGRAMME 8 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A
HORAIRE REDUIT**

**80. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de
fonctionnement**

43.02 80 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés

Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

**82. Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de
fonctionnement**

44.30 82 Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés

Réduction : - 12 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

**DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT A DISTANCE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

01.01 02 Dépenses généralement quelconques en matière de politique d'enseignement à distance

Réduction : - 176 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

12.02 02 Paiement des professeurs correcteurs

Crédit supplémentaire : 156 milliers d'euros

Adaptation aux besoins

33.01 02 Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles

Réduction : - 25 milliers d'euros

Suppression du crédit

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0 -SUBSISTANCE ADMINISTRATION

- 12.08 01 Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires
Crédit supplémentaire : 210 milliers d'euros
Augmentation des frais liés à la mise en place de la documentation juridique encadrant les opérations de la dette

PROGRAMME 1 -SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial

- 21.04 10 Intérêts dus pour la dette consolidée (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 11320 milliers d'euros
Diminution due à l'évolution des taux constatée en 2004 par rapport à l'estimation faite en 2003

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS
UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10.Subventions et charges financières des universités de la Communauté

- 21.03 10 Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 600 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés
- 44.08 10 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 30 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

11. Subventions et charges financières des universités libres

- 21.04 11 Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 600 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés
- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 3700 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 87
DETTE LIEE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC PRIS EN CHARGE
PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10. Intérêts et charges d'amortissements

- 21.11 10 Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art.1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992.

Réduction : - 210 milliers d'euros

Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés

CHAPITRE V
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

PROGRAMME I - DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

11. Région wallonne - Cocof

- 01.32 11 Dotation à la Région Wallonne
Réduction : - 609 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés
- 01.33 11 Dotation à la Commission communautaire française
Réduction : - 185 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés
- 01.34 11 Dotation à la Région Wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)
Réduction : - 20 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des paramètres actualisés